



**SELARL ACTAREC**  
**Thierry LEGER & Claude-Emmanuel LORRAIN**  
**Huissiers de Justice associés**

4 Boulevard des Belges BP 1040  
**76172 ROUEN Cedex 1**

**Païement CB accepté**



☎ : 02.35.71.39.15



✉ : [actarec@huissier-justice.fr](mailto:actarec@huissier-justice.fr)  
🌐 : <http://huissiers-actarec-rouen.com>

📞 : 02.35.15.06.25

**EURL EQUATECH**  
**29 Rue Léon Malétra**  
**76140 LE PETIT QUEVILLY**

**Référence Etude** : V – 50500 – GF

Email : [actarec.cg@huissier-justice.fr](mailto:actarec.cg@huissier-justice.fr)

**LIGNE DIRECTE** : 02.35.71.23.96

CAP TERRAIN C/ QDD

PERMIS DE CONSTRUIRE rue Maryse Bastié BOOS

A ROUEN, le 12 juillet 2017

Facture Numéro : 17-27862

Monsieur le Gérant,

Veillez trouver sous ce pli le Procès-Verbal de Constat d'affichage.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le détail de ce qui m'est dû est indiqué ci-dessous :

Date	Libellé	Taux	HT	TVA	Non soumis	TTC	Débit	Crédit
04/07/2017	Détail des frais créanciers PV de constat d'affichage	20,00 %	319,67	63,93	16,40	400,00		
	Total frais et honoraires créancier		319,67	63,93	16,40	400,00	400,00	
	Solde en notre faveur en Euros						400,00	

J'en laisse le règlement à vos bons soins par virement sur mon compte affecté ou par tout autre moyen à votre convenance.

Votre bien dévoué.

Thierry LEGER  
Claude Emmanuel LORRAIN



SELARL ACTAREC  
Thierry LEGER & Claude Emmanuel LORRAIN  
**Huissiers de Justice associés**

4-12 bd des belges – B.P. 1040  
76172 ROUEN CEDEX 1

☎ 02 35 71 39 15 ☎ 02 35 15 06 25  
E mail : actarec@huissier-justice.fr  
RCS ROUEN 753 391 614

SECOND ORIGINAL

PROCES VERBAL DE CONSTAT  
D’AFFICHAGE

Force Probante :  
Acte Authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à  
preuve contraire.  
Loi N° 2010-1609 du 22 décembre 2010.

**L’AN DEUX MIL DIX SEPT,**

**ET LE DEUX MAI pour le premier passage  
ET LE HUIT JUIN pour le deuxième passage  
ET LE QUATRE JUILLET pour le troisième passage .**

**A LA REQUETE DE :**

**SARL CAP TERRAIN, Société à Responsabilité Limitée immatriculée au  
Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 529 624 228 dont le  
siège social est rue de la Pépinière 76190 SAINT MARIE DES CHAMPS  
agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette  
qualité audit siège.**

Elisant domicile en mon Etude.

Laquelle m’a exposé :

Qu’elle est tacitement titulaire d’un permis de construire suite à un courrier de la  
mairie de BOOS en date du 05/04/2017.

Que pour la sauvegarde de ses droits, elle a le plus grand intérêt à me faire  
constater l’apposition sur site de l’affichage du permis de construire.

En conséquence, déférant à cette réquisition,

J’ai Maître Thierry LEGER, Huissier de Justice associé, membre de la SELARL ACTAREC,  
titulaire d’un office d’huissier de justice à la Résidence de ROUEN, y domicilié 4-12,  
Boulevard des Belges, soussigné

Certifie m'être transporté aux dates indiquées sur la commune de BOOS et plus particulièrement rue Maryse Bastié 76520 BOOS où là étant, je peux constater qu'est affiché sur la voie publique un panneau portant les dimensions réglementaires d'environ 80 cm sur 1,20 mètre.

Le panneau laisse apparaître les mentions suivantes :

## **PERMIS DE CONSTRUIRE**

N° de permis : PC 76116 16 M0037

Date du permis : 05/04/2017 (tacitement)

Bénéficiaire : Cap Terrain

Nature des travaux : Construction d'un Bâtiment de bureaux et d'ateliers

Superficie de plancher créée : 1 492,43 m<sup>2</sup>

Hauteur de la construction : 7 mètres

Superficie du Terrain : 4953 m<sup>2</sup>

Mairie : Mairie de BOOS route de Paris 76520 BOOS

Droit de Recours :

Le panneau porte la mention suivante :

**"LE DELAI DE RECOURS CONTENTIEUX EST DE DEUX MOIS A COMPTER DU PREMIER JOUR D'UNE PERIODE CONTINUE DE DEUX MOIS D'AFFICHAGE SUR LE TERRAIN DU PRESENT PANNEAU (ART R600-2 DU CODE DE L'URBANISME).**

**TOUT RECOURS ADMINISTRATIF OU TOUT RECOURS CONTENTIEUX DOIT, A PEINE D'IRRECEVABILITE, ETRE NOTIFIE A L'AUTEUR DE LA DECISION ET AU BENEFICIAIRE DU PERMIS OU DE LA DECISION PRISE SUR LA DECLARATION PREALABLE. CETTE NOTIFICATION DOIT ETRE ADRESSEE PAR LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION DANS UN DELAI DE QUINZE JOURS FRANCS A COMPTER DU DEPOT DU RECOURS (ART. R600-1 DU CODE DE L'URBANISME)".**

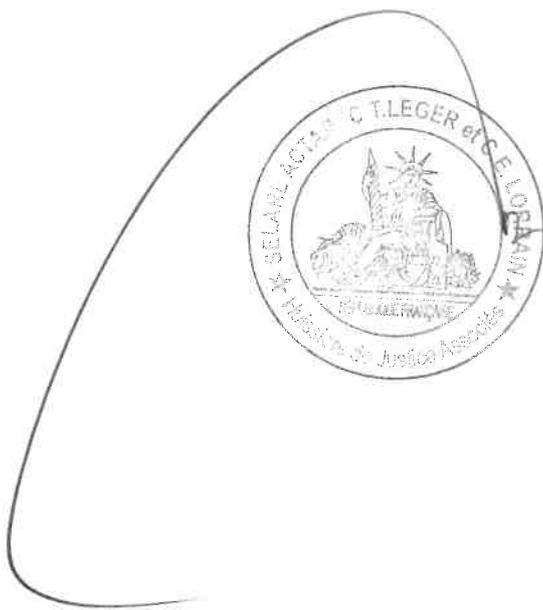
Je constate que ces mentions sont portées en lettres foncées sur fond clair.

Elles sont parfaitement visibles de l'extérieur, le panneau étant fixé sur un pilonne en bois située rue le terrain rue Maryse Bastié.

Je me suis retiré, afin de dresser le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.

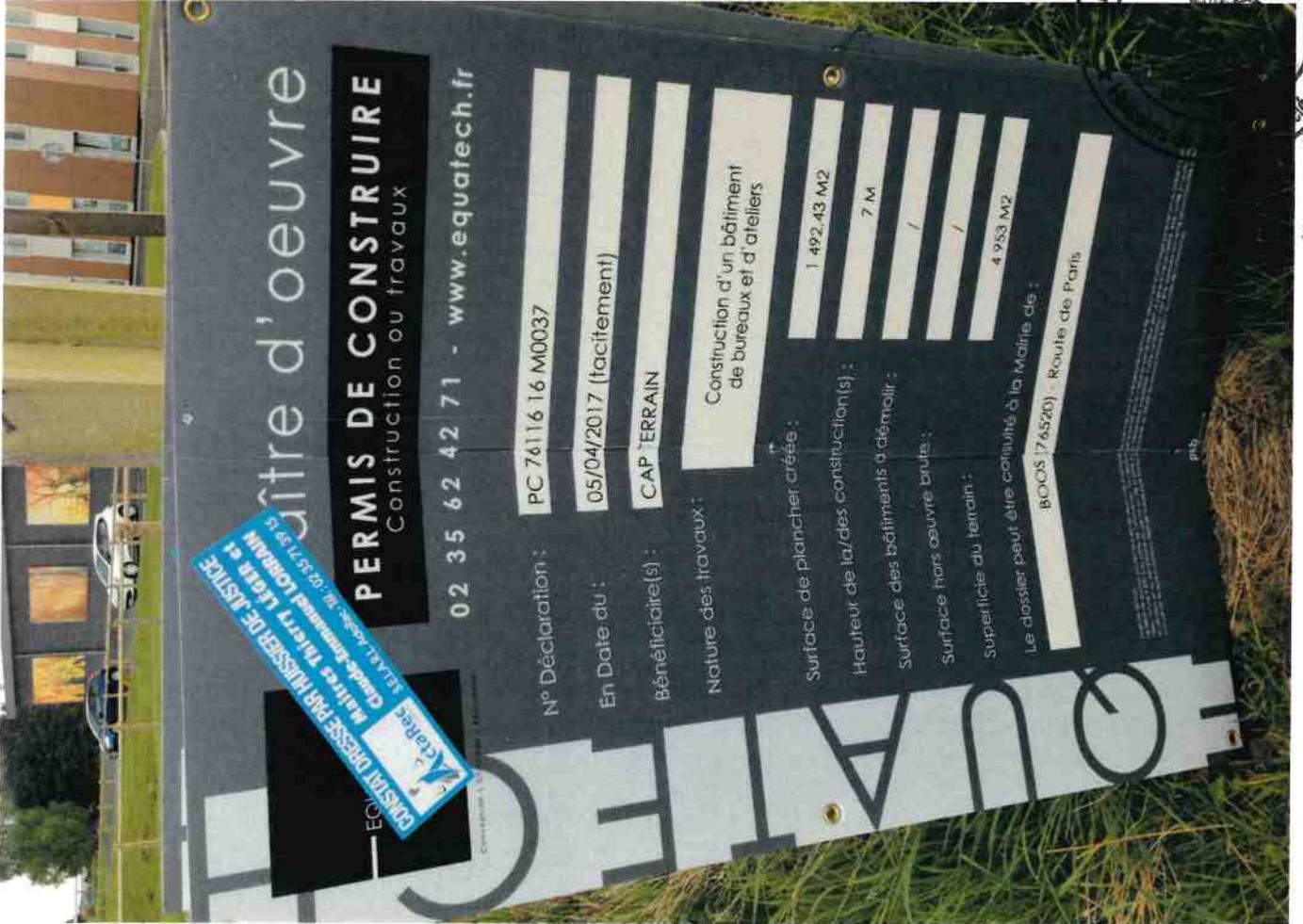
COUT :

Article 16.1	277,00
Frais de déplacement Art. 18.1	7,67
Frappe Télésecrétariat	20,00
Photographies	15,00
TVA	63,93
Sous-total	383,60
Taxe	14,89
Affranchissement	1,51
<b>TOTAL TTC</b>	<b>400,00</b>



**Me T. LEGER**





2/05/217





08/06/2017



**CONSTAT DRESSE PAR HUISSIER DE JUSTICE**  
Maitres Thierry LÉGER et Claude-Emmanuel LORRAIN  
S.E.L.A.R.L. AdRec. Tél : 02 35 71 39 15

**CONSTAT DRESSE PAR HUISSIER DE JUSTICE**  
Maitres Thierry LÉGER et Claude-Emmanuel LORRAIN  
S.E.L.A.R.L. AdRec. Tél : 02 35 71 39 15

# Permis de construire

## PERMIS DE CONSTRUIRE

Construction ou travaux

02 35 62 42 71 - [www.equatech.fr](http://www.equatech.fr)

PC 76116 16 M0037

05/04/2017 (tacitement)

CAP TERRAIN

Construction d'un bâtiment de bureaux et d'ateliers

1 492,43 M<sup>2</sup>

7 M

1

1

4 253 M<sup>2</sup>

N° Déclaration :

En Date du :

Bénéficiaire(s) :

Nature des travaux :

Surface de plancher (m<sup>2</sup>) :

Surface de toitures à démolir :

Hauteur de bâtiments à démolir :

Surface hors œuvre (m<sup>2</sup>) :

Surface de plancher (m<sup>2</sup>) :

Surface hors œuvre (m<sup>2</sup>) :



10/27/2017